

POURQUOI ?

DONNER À VOTRE HÉRITAGE LE POUVOIR DE CHANGER L'AVENIR DES GÉNÉRATIONS

Par un legs, une donation, une assurance-vie, vous pouvez donner à votre héritage le pouvoir de changer l'avenir des générations qui suivront, celui des plus pauvres et en particulier des enfants issus de milieux défavorisés en quête d'espoir.

Quel que soit le montant du legs, vous permettrez de développer les moyens mis au service de la solidarité.

POURQUOI SOUTENIR LE SECOURS POPULAIRE ?

- Parce que le Secours Populaire Français porte **des valeurs humanistes**, solidaires et laïques depuis 1945 ;
- Parce qu'il intervient dans **tous les domaines de l'exclusion** pour combattre la pauvreté ;
- Parce le Secours Populaire Français refuse l'assistanat et **privilégie l'accompagnement des personnes** en difficulté dans le respect de leur dignité ;
- Parce que le Secours Populaire Français est présent partout sur le territoire français et déploie **une solidarité de proximité** ;
- Parce que chaque donateur, chaque personne aidée, chaque bénévole, est **invité à participer activement** à ce grand mouvement de solidarité ;
- Parce que le Secours Populaire Français veut **transmettre ces valeurs** aux générations en accordant une place toute particulière aux enfants et aux jeunes ;
- Parce que le Secours Populaire Français est une **association loi de 1901 reconnue d'utilité publique** et exonérée de droits sur les successions, les assurances vie, les donations et les dons sur succession.



CONTACT

DEMANDE DE DOCUMENTATION

à envoyer sous enveloppe affranchie à Thierry MAZABRAUD
(voir adresse postale ci-dessous) :

Oui, je souhaite recevoir, sans aucun engagement de ma part, votre documentation d'information sur les possibilités de legs et de donations au Secours Populaire Français.

Je souhaite être contacté(e) par l'un de vos responsables.

Nom : _____

Prénom : _____

Adresse : _____

CP : _____ Ville : _____

Tél. : _____ Année de naissance : _____

VOTRE CONTACT EN HAUTE-VIENNE :

THIERRY MAZABRAUD

Tél. 05 55 04 21 60

E-mail thierry.mazabraud.spf87@wanadoo.fr

**SECOURS POPULAIRE FRANÇAIS,
FÉDÉRATION DE LA HAUTE-VIENNE**

6 rue Fulton - ZI Nord - 87280 LIMOGES

Tél. 05 55 04 20 00

Fax 05 55 04 20 30

E-mail secourspopulaire87@wanadoo.fr

WWW.SPF87.ORG



Conception : L'Agence.net 01/14 | Imprimé sur du papier recyclé, dans le respect des normes environnementales par un imprimeur régional. IMPRIMERIE VERT



**DONATIONS, LEGS,
ASSURANCES-VIE...
TRANSMETTRE
LA SOLIDARITÉ !**

COMMENT SOUTENIR ?

LE LEGS

Grâce à votre testament, vous pouvez léguer tout ou partie de votre patrimoine au Secours Populaire Français.

La succession n'est effective qu'après le décès. Les 3 types de legs les plus répandus sont :

→ LE LEGS UNIVERSEL

qui vous permet de transmettre l'intégralité de ce que vous possédez à un héritier unique ou de partager votre héritage entre plusieurs personnes, chacun étant alors considéré comme légataire universel conjoint.

→ LE LEGS À TITRE UNIVERSEL

par lequel vous décidez de léguer une fraction de votre patrimoine (le quart, la moitié, le tiers...).

→ LE LEGS À TITRE PARTICULIER

vous transmettez un bien précis à une personne déterminée (« Je lègue au Secours Populaire Français (précisez le nom de la structure) mon compte bancaire, mon mobilier, ma maison, une somme d'argent... »).

Le legs prend forme à travers le testament, que vous pouvez choisir d'écrire vous-même (testament olographe) ou de dicter à un notaire (testament authentique).

L'ASSURANCE-VIE

L'assurance vie est un contrat souscrit auprès d'une banque ou d'une compagnie d'assurance permettant de vous constituer une épargne à votre rythme dans un cadre fiscal avantageux.

Vous pouvez en désigner 1 ou plusieurs bénéficiaires qui peuvent être des associations et/ou des particuliers. Prenez soin de les désigner avec leurs coordonnées, date et lieu de naissance en précisant la part que vous souhaitez affecter à chacun. Ainsi, le Secours Populaire Français peut être bénéficiaire de tout ou partie de votre épargne.

LA DONATION

La donation est un acte signé devant notaire grâce auquel vous pouvez donner de votre vivant une partie de votre patrimoine au Secours Populaire Français.

Plusieurs types de donations existent, chacune a ses avantages :

→ LA DONATION EN PLEINE PROPRIÉTÉ

vous permet de vous défaire d'une somme d'argent ou d'un bien, qui sort ainsi définitivement de votre patrimoine.

→ LA DONATION EN NUE-PROPRIÉTÉ

sépare la propriété de l'usage. Elle vous permet par exemple de donner un appartement tout en conservant l'usufruit, soit pour l'habiter, soit pour le louer.

→ LA DONATION TEMPORAIRE D'USUFRUIT

vous offre, au contraire, la possibilité d'abandonner l'usage d'un bien pendant une période définie, sans en perdre la propriété. Cela peut entraîner une réduction de votre impôt sur le revenu ou de votre ISF.

Faire une donation est ensuite très simple : informez le bénéficiaire et fixez avec lui un rendez-vous chez votre notaire pour signer l'acte authentique. Le transfert du bien sera alors immédiatement effectué.

→ MODALITÉS

Votre legs, votre donation, ou votre assurance-vie sera à faire au profit du «Secours Populaire Français». L'association étant reconnue d'Utilité Publique, il sera exonéré de droits, taxes et impôts.

Vous devrez cependant préciser, dans votre testament ou dans les documents que vous serez amené à établir, que vous souhaitez que votre legs, votre donation ou votre assurance-vie soit affecté par le Secours Populaire Français à la « Fédération de la Haute Vienne du Secours Populaire Français », dont le siège social est 6 rue Fulton – 87 280 – Limoges, pour qu'il soit utilisé dans notre département.

Quelle que soit l'importance ou la nature de votre legs, celui-ci permettra aussi au Secours Populaire d'honorer votre engagement en faveur de la solidarité en Haute-Vienne, et dans la lutte contre toutes les formes de pauvreté et d'exclusion dans notre département.



TÉMOIGNAGE

À 69 ans, j'ai décidé de léguer mes biens au SPF.

Même si je n'ai pas eu d'enfants, je suis soucieuse de l'avenir et il me tient à cœur que mon patrimoine soit utile.

C'est une de mes meilleures amies qui m'a parlé du SPF. Ce qui m'a plu, c'est l'ouverture d'esprit de l'association. Elle ne prend aucun parti politique ou religieux, reste neutre pour ne se centrer que sur le plus important : l'humain.

J'ai rencontré les équipes de l'association et ai trouvé les gens très bien. Ils m'ont accueillie, et n'ont pas juste reçu mon legs.



Christiane B, donatrice

